

Comité d'experts en matière d'utilisation appropriée des services de diagnostic et
d'imagerie médicale

13 juillet 2012

Compte rendu de la réunion

Point de l'ordre du jour	Résumé
Présentation des nouveaux membres du comité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation brève, par chaque membre, de son parcours professionnel et de ses fonctions pertinentes relativement au Comité d'experts.
Questions administratives	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Ministère distribue des lettres d'indemnisation à tous les membres du Comité. ○ Le Ministère examine la politique sur le remboursement des frais de déplacement des membres du Comité et la procédure à suivre.
Mesures prises à la suite de la réunion du 29 juin 2012	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le mandat révisé et modifié à la réunion du 29 juin est distribué aux membres. D'un commun accord, ils l'acceptent tel quel. ○ Les membres examinent, modifient et acceptent unanimement le compte rendu de la réunion du 29 juin 2012. ○ Les représentants du Ministère confirment que le mandat et le compte rendu de la réunion du 29 juin 2012 seront publiés sur une page Web du Ministère. ○ Le président confirme que le Comité s'efforcera d'obtenir un consensus sur toutes ses recommandations au ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Les membres du Comité décrètent que s'ils n'arrivent pas à tous s'entendre sur une recommandation au cours d'une réunion, ils fonderont leur décision sur l'opinion de la majorité et noteront les opinions divergentes dans le compte rendu. En cas d'égalité entre les opinions favorables et défavorables, le président tranchera. Les membres feront tout en leur pouvoir pour obtenir l'unanimité sur toutes les recommandations.
Lignes directrices du Réseau ontarien de soins cardiaques (ROSC) en matière d'échocardiographie (présentation)	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Réseau ontarien de soins cardiaques (ROSC) a publié récemment un rapport sur l'échocardiographie intitulé <i>Standards for Provision of Echocardiography in Ontario</i>. ○ Le rapport du groupe de travail sur l'échocardiographie du ROSC est présenté dans les grandes lignes. ○ L'accent est placé sur la procédure à suivre pour cerner les cas dans lesquels l'échocardiographie est indiquée ainsi que sur les exigences en matière d'agrément et de formation à satisfaire pour effectuer des examens échocardiographiques et en interpréter les résultats. ○ Certaines tendances ont été observées relativement à l'utilisation de l'échocardiographie. Notamment, la fréquence d'emploi a augmenté de 24 % au cours des trois dernières années; cette fréquence varie selon les régions et les villes en Ontario, mais elle est supérieure aux autres provinces; on fait de plus en plus appel à cette méthode dans le système de soins de santé. Finalement il n'y a pas de cadre de réglementation en matière d'offre d'échocardiographie en Ontario. ○ Selon le groupe de travail sur l'échocardiographie du ROSC, un patient ne

	<p>devrait subir un examen échocardiographique que si les résultats de cet examen peuvent avoir des conséquences sur son traitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Ce groupe de travail recommande que l'agrément et l'examen externe des établissements offrant l'échocardiographie soient déclarés obligatoires. ○ Les membres du Comité reconnaissent la valeur des travaux majeurs déjà entrepris par le groupe de travail du ROSC. ○ Il faudrait, à leur avis, proposer au ROSC de consulter l'Intersocietal Accreditation Commission for Echocardiography (ICAEL) à propos de la mise en œuvre d'un processus d'agrément. ○ Le Comité encourage le ROSC dans la poursuite de son plan de mise en œuvre. Il confirme que le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a appuyé financièrement cette mise en œuvre.
<p>Lignes directrices en matière d'échocardiographie d'autres groupes et sociétés</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Comité reconnaît la nécessité d'examiner de façon continue toutes les nouvelles normes ou les normes modifiées en matière d'échocardiographie en raison des éventuels changements importants dans les indications. ○ Il discute des difficultés et des avantages liés à l'élaboration de normes excessives quant à l'agrément des laboratoires d'échocardiographie par rapport à l'application de normes internationales déjà existantes, comme celles de l'ICAEL. ○ Le Comité discute aussi de questions liées à l'application des normes en matière d'échocardiographie dans toute la province compte tenu de la quantité d'établissements et de travailleurs concernés ainsi que de leur diversité. ○ Actuellement, il n'est pas exigé de joindre une indication à une demande d'échocardiographie, comme mentionné; les laboratoires ont leur propre politique à ce sujet. Le Comité fait référence au document sur l'usage approprié de l'échocardiographie (<i>Journal of the American Society of Echocardiography</i>, vol. 24, 2011, p. 229-267), dont le tableau 21 énumère les indications inappropriées pour une échocardiographie. ○ Le Comité discute ensuite de l'accessibilité à l'échocardiographie dans les régions rurales, de l'exigence d'un accès aux services tous les jours, 24 heures sur 24, de l'intégration des laboratoires des hôpitaux et des collectivités pour garantir cet accès en tout temps, ainsi que des avantages potentiels d'associer les petits hôpitaux aux gros pour offrir un accès adéquat aux services d'échocardiographie. ○ Le Comité discute de l'agrément des laboratoires et de la formation spécifique des médecins comme moyens d'améliorer l'adéquation et la qualité des services d'échocardiographie. Il est mentionné que les médecins traitants devraient pouvoir demander des services d'échocardiographie sans égard à leur spécialité; si la demande est jugée inappropriée, ils doivent en être informés. ○ Le Comité discute brièvement du rôle des laboratoires d'échocardiographie de vérifier les antécédents médicaux et de les comparer à l'indication jointe à la demande d'échocardiogramme.
<p>Application possible des lignes directrices à d'autres diagnostics et techniques d'imagerie</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Il est mentionné que le Comité a entrepris l'élaboration de normes d'utilisation appropriée de l'échocardiographie parce qu'il s'agit de l'un des modes d'imagerie diagnostique les plus couramment utilisés en Ontario et à cause de la récente publication du rapport du groupe de

	travail sur l'échocardiographie du ROSC. Lorsque le Comité aura remis ses recommandations concernant l'utilisation de l'échocardiographie, il se penchera sur les autres diagnostics et techniques d'imagerie.
Exemptions possibles aux règlements	<ul style="list-style-type: none"> ○ Le Comité se penche sur les principes qui doivent orienter l'élaboration des propositions d'exemptions aux règlements sur l'Assurance-santé concernant l'accès direct jusqu'à ce que des lignes directrices appropriées puissent être élaborées pour les indications, l'agrément et la formation relativement à chaque diagnostic et à chaque technique d'imagerie. ○ Des membres du Comité ajoutent que les exemptions aux nouveaux règlements ne régleraient peut-être pas les problèmes concernant la pertinence des demandes. ○ Il est aussi mentionné qu'avec la mise en œuvre des lignes directrices sur les examens et les exigences concernant l'agrément et la formation correspondante, il pourrait être inutile de réglementer l'accès direct des patients.
Questions diverses	La prochaine réunion du Comité aura lieu le 27 juillet 2012 à l'Hôpital général de Toronto.

Barry Rubin, M.D., Ph. D., FRCSC

Président du Comité d'experts en matière d'utilisation appropriée des services de diagnostic et d'imagerie médicale